



## RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

# CHARTE ET GUIDE DES ECRITURES DEVANT LES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES DU FOND

Adoptée par l'Assemblée générale du 14 novembre 2025

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le vendredi 14 novembre 2025,**

**RAPPELANT** les préconisations émises au terme du rapport adopté le 16 octobre 2023 par l'Assemblée générale du CNB sur les propositions relatives à l'amélioration de la procédure administrative ;

**CONNAISSANCE PRISE** de la Charte des écritures devant les juridictions administratives du fond et le guide qui lui est associé ;

**CONSIDERANT** les principes et objectifs exposés dans la Charte et le Guide de bonnes pratiques, lesquels visent à encourager les échanges entre avocats et membres de la juridiction administrative pour favoriser une compréhension mutuelle des évolutions législatives, jurisprudentielles et technologiques ;

**ENTEND RAPPELER** à cet effet le rôle majeur des avocats devant les juridictions administratives ;

**ENTEND RAPPELER** également le rôle fondamental des avocats et de leurs associations professionnelles dans la défense de l'État de droit, la garantie de l'accès à la justice et la protection des droits humains et des libertés fondamentales affirmé par la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat signée le 13 mai 2025 au Luxembourg, notamment en ce qui concerne l'indépendance, la confidentialité et la liberté de la défense.

**RAPPELLE** que ni cette Charte ni le guide de bonnes pratiques qui lui est associé ne se substituent aux règles procédurales en vigueur et n'instaurent aucunement de nouvelles obligations pour les parties, de nature à porter atteinte à l'indépendance des avocats et à leur liberté de défense ;

**INDIQUE** que les informations contenues dans le guide des écritures devant les juridictions administratives du fond ne constituent que de simples recommandations dépourvues à ce titre de toute portée contraignante ;

**ADOpte** la Charte de bonnes pratiques des écritures devant les juridictions administratives du fond et son Guide associé.

**INVITE** l'ensemble des membres de la profession à s'approprier et à mettre en œuvre ces recommandations dans leur pratique quotidienne, et charge les institutions représentatives d'organiser des actions de formation et d'assurer une évaluation régulière de leur application.

**DONNE MANDAT** à la présidente du Conseil national des barreaux de signer la charte de bonnes pratiques des écritures devant les juridictions administratives

**DONNE MANDAT** à la commission Textes de poursuivre ses travaux sur l'amélioration de la procédure administrative dans le prolongement du rapport adopté le 16 octobre 2023 en assemblée générale par le Conseil national des barreaux, afin de porter ses propositions auprès du Conseil d'Etat;

\* \*

Fait à Aix-en-Provence, le 14 novembre 2025

### Conseil national des barreaux

Résolution concernant la charte et guide des écritures devant les juridictions administratives du fond  
Adoptée par l'assemblée générale du 14 novembre 2025